

Lutter contre l'illettrisme	
Axe stratégique	Sécuriser et faciliter les parcours professionnels
Enjeux	Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'illettrisme touche aujourd'hui près de 7 % de la population de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France. Les agents de la fonction publique sont concernés autant que l'ensemble de la population française. Nos collectivités ont un double intérêt à agir parce que l'illettrisme est une source de souffrance pour les agents, et aussi parce qu'il constitue, sinon un risque, au moins un déficit d'efficience pour la collectivité. L'enjeu est donc l'acquisition des savoirs fondamentaux dans le cadre de la gestion des compétences et du plan de formation. Cette action, pour réussir, ne peut s'inscrire que dans une démarche plus globale d'accompagnement de public en difficulté, en prévoyant un accompagnement professionnel, social, économique et budgétaire et surtout en sensibilisant les encadrants et les personnes concernées à la nécessité de cette formation.
Objectifs 1- Sensibiliser les agents et les encadrants à la lutte contre l'illettrisme, en proposant des actions d'information, des réunions et/ou des supports de communication. 2- Repérer les agents en situation d'illettrisme lors des entretiens annuels d'évaluation, en ciblant les services concernés et en proposant un autodiagnostic des services. 3- Mettre en œuvre un dispositif de formation ciblé, en partenariat avec le CNFPT, en proposant des dispositifs adaptés à la spécificité de cette demande (accompagnement professionnel, social, etc.). 4- Proposer des indicateurs de suivi et des actions menées, afin de mieux identifier l'impact de l'action sur les situations d'illettrisme.	
Acteurs Pilote	Anne-Hélène Robineau
Calendrier de mise en œuvre	2019